Avis d'audience

Le 1 mai 2012 Réf. 2012-H-111

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique en mai afin d'étudier la recommandation de son personnel en vue d'exempter d'autorisation les mines d'uranium fermées sans résidus Greyhawk et Agnew Lake (les résidus de la mine Agnew Lake continueront d'être gérés en vertu d'une autorisation de la CCSN). Les deux mines sont situées respectivement à Bancroft et à Sudbury, en Ontario.

Le personnel de la CCSN recommande que la Commission approuve l'ajout des mines fermées Greyhawk et Agnew Lake à la liste existante des mines exemptées de l'exigence d'obtention d'une autorisation pour la possession, la gestion et le stockage de substances nucléaires en vertu de la *Loi sur la sécurité et la réglementation nucléaires* (LSRN).

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande du personnel de la CCSN dans ce cas-ci. L'audience prendra la forme d'une demande écrite de la part du personnel de la CCSN.

À la suite des délibérations et de la décision de la Commission sur cette question, un compte rendu des procédures, y compris les motifs de décision, sera publié sur le site Web de la CCSN et pourra être consulté par le public.

Les recommandations du personnel de la CCSN ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut en faire la demande par écrit au Secrétariat à l'adresse ci-dessous.

À l'attention de : Julie Bouchard

Agente de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél.: 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046 Téléc.: 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

